

218C1954
FR0000121667-FS1159

10 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ESSILORLUXOTTICA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2018, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Delfin S.à r.l.¹ (7 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 décembre 2018, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société ESSILORLUXOTTICA² et détenir 139 738 506 actions ESSILORLUXOTTICA représentant autant de droits de vote, soit 32,77% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote ESSILORLUXOTTICA suite à l'émission d'actions nouvelles en rémunération des titres Luxottica Group S.p.A apportés à l'offre publique d'échange initié par ESSILORLUXOTTICA sur les actions de la société Luxottica Group S.p.A⁴.

¹ Contrôlée par M. Leonardo Del Vecchio.

² Anciennement dénommée ESSILOR INTERNATIONAL.

³ Sur la base d'un capital composé de 426 416 772 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°18-460 en date du 28 septembre 2018, la note complémentaire au prospectus précité ayant reçu le visa de l'AMF n° 18-494 en date du 23 octobre 2018, et les communiqués diffusés par la société ESSILORLUXOTTICA en date du 5 et 10 décembre 2018.